



Une convention pour booster l'innovation

Le 13 décembre, l'Université de Montpellier signe une convention avec l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Objectif : sensibiliser enseignants-chercheurs, chercheurs, créateurs de start-up, doctorants et étudiants de l'UM à l'innovation et à la propriété industrielle.

L'université, incubateur d'idées

Innover ? A l'UM, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des doctorants le font au quotidien. Valoriser leurs travaux constitue une mission importante de l'université. La convention UM - INPI aidera les acteurs de la recherche à se familiariser avec l'innovation, la valorisation et le transfert technologique. Elle prévoit :

- la **mise en place de permanences mensuelles gratuites de l'INPI** afin de répondre aux questions liées à l'innovation que peuvent se poser les étudiants, les enseignants-chercheurs, les porteurs de projet ou les créateurs d'entreprises qui souhaitent être informés sur la propriété industrielle et les démarches nécessaires en matière de protection de leurs innovations, de leurs marques ou de leurs dessins et modèles.
- l'**organisation d'ateliers de sensibilisation** à destination des enseignants-chercheurs, des doctorants et des étudiants de l'UM sur des thématiques qui seront fixées conjointement par l'UM et l'INPI ;
- l'**accès à la bourse brevets**, plateforme mettant en contact les titulaires de brevets et des potentiels acquéreurs de licences. Elle permet aux titulaires de brevets de mettre en avant des technologies qu'ils souhaitent valoriser et de favoriser la mise en contact avec de potentiels acquéreurs. Elle permet également aux entreprises à la recherche de technologies innovantes d'avoir accès à une liste de brevets disponibles à la licence.

COMMUNIQUE PRESSE

MONTPELLIER,
LE 12 DECEMBRE 2017

CONTACT PRESSE UM

Anne Delestre
04 34 43 31 93
anne.delestre@umontpellier.fr
www.umontpellier.fr

CONTACT PRESSE INPI

Anne-Sophie Prusak
01 56 65 85 80
aprusak@inpi.fr
www.inpi.fr

L'INPI

Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'Institut national de la propriété industrielle a pour mission principale d'enregistrer et de délivrer des titres (brevets, marques, dessins et modèles).

Son rôle est aussi de :

- sensibiliser et valoriser l'innovation et ses enjeux pour favoriser le développement économique
- accompagner tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur.
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et de la lutte anti-contrefaçon.

Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.

Signature de la convention de partenariat UM – INPI le 13 décembre à 16h, amphi S. Peytavin, Polytech (bat.31), campus Triolet, place Eugène Bataillon par :

- le président de l'Université de Montpellier, Philippe Augé
- la directrice de l'action économique de l'INPI, Martine Clément qui représentera Romain Soubeyran, Directeur général de l'INPI